

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension de la retenue d'altitude "Echauds 2" sur le domaine skiable des Menuires.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEVABEL (Société d'exploitation de la vallée des Belleville)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier BOBILLIER - Directeur général

RCS / SIRET

3 5 3 0 6 5 9 6 4 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. a) Barrages de classes B et C pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m ³	Barrage de classe C avec un nouveau volume d'eau de 176 800 m ³ , le volume supplémentaire d'eau à stocker est de 130 300 m ³ .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'agrandissement de la retenue d'altitude existante des Echauds II, pour passer de 46 500 m³ à 176 800 m³ après travaux.

Le fonctionnement de la retenue sera identique au fonctionnement actuel.

Les travaux nécessiteront la modification du fond de forme de la retenue, donc des terrassements généraux ainsi que la reprise de l'ensemble des composantes de la retenue : déversoir de sécurité, système d'étanchéité, confinement, drainage.

Les réseaux d'adduction et de départ neige resteront inchangés.

Une portion de la piste de ski Plan du Bouquet sera abandonnée (située sous l'emprise de la future retenue).

La piste 4x4 impactée par les terrassements sera restituée en lieu et place.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de stockage de la station des Menuires, et notamment sur le secteur des Echauds, afin d'optimiser la production de neige de culture en réduisant l'impact de cette activité sur la ressource en eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'extension nécessitera des travaux d'exhaussement et d'affouillement du sol pour la création des digues et du réservoir.

Les matériaux excédentaires issus des terrassements (environ 50 000 m³) seront utilisés pour le reprofilage ponctuel de pistes de ski à proximité du chantier.

L'ensemble des composantes de la retenue seront repris. Le lac sera entièrement confiné, contrairement à la situation actuelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La retenue agrandie aura le même fonctionnement (alimentation, départ neige) que la retenue dans sa configuration actuelle. Elle sera utilisée en hiver pour la production de neige de culture et sera remplie en période de forte disponibilité de la ressource au printemps et en été.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier d'Autorisation environnementale au titre des rubriques 3.2.3.0 (régime déclaratif), 3.2.4.0 et 3.2.5.0.
- Permis d'aménager.
- Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Hauteur de exhaussements	17 m
- Profondeur des affouillements	27 m
- Volume de déblais nécessaire pour la retenue	189 500 m ³
- Volume de remblais nécessaire pour la retenue	136 900 m ³
- Surface de terrassements	40 600 m ²
- Surface en eau	19 000 m ²
- Profondeur d'eau	20,15 m
- Volume d'eau	176 800 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Les Communaux"
Domaine skiable des Menuires
Commune des Belleville

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 5 6' 3 6" .. Lat. 4 5° 3 0' 7 5" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La retenue "Echauds 2" a été autorisée par l'arrêté DDE/SHE/TE n°03-410 du 31 juillet 2003. L'arrêté DDT/SEEF n°2011-029 du 24 janvier 2011 porte complément à l'autorisation initiale.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Compte tenu de la parution du décret 2015-526 du 12 mai 2015 et des critères géométriques de la retenue ($H^2 \times \sqrt{V} = 10.7$; avec $H=7\text{m}$ et $V=0.048$ millions de m^3), l'arrêté préfectoral DDT-SEEF n°2016-0300 du 30 mars 2016 abroge l'arrêté DDT/SEEF n°2011-029 indiquant la retenue comme relevant de la classe D.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 1.3 km, dans une vallée différente (ZNIEFF II "Massif du Perron des Encombres").
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aire d'adhésion du Parc national de la Vanoise.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides les plus proches sont situées à plus de 300 mètres de l'emprise des travaux, en dehors de l'emprise du chantier et des zones de circulation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn prescrit, non encore approuvé. Le projet est situé en dehors du périmètre de prescription du PPRn.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés dans un bassin-versant différent de celui du projet : - ZPS "La Vanoise" à 4km, - ZSC "Massif de la Vanoise" à 3.6 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume d'eau nécessaire au remplissage de la retenue sera issu des prélèvements d'eau existants. L'augmentation de la capacité de stockage d'eau de la station permettra la réduction des prélèvements en période critique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un système de drainage sera mis en place sous la retenue et ses digues afin de capter les venues d'eau et assurer la stabilité de l'ouvrage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires serviront au reprofilage ponctuel de pistes de ski existantes situées à proximité du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note complémentaire
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir note complémentaire

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension aura pour effet l'augmentation de la surface en eau existante d'environ 10 000 m ² . Ces espaces sont occupés pour partie par le domaine skiable : pistes de ski, chemin d'exploitation, ...
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux engendrera temporaire des circulations d'engins de chantier. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de déplacement ou trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux sera source de bruits. Cet impact sera temporaire et très limité dans le temps et l'espace. En phase exploitation, le projet ne sera pas source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux engendra des vibrations. Cet impact sera temporaire, limité à la durée des travaux.</p> <p>Le projet en phase d'exploitation ne sera pas de nature à engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vidanges normales et d'urgence de la retenue engendreront des rejets d'eau dans le milieu naturel, en aval de la retenue.</p> <p>Lors des périodes de production de neige de culture, l'eau stockée dans la retenue sera utilisée pour être transformée en neige et déposée sur les pistes de ski alpin. Lors de la fonte, les eaux rejoindront les cours d'eau drainant les bassins versants considérés.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

En 2018, la station des Menuires réalise la retenue de la Masse, autre retenue d'altitude située sur le versant opposé à celui sur lequel sur lequel sera implanté le projet.

Par ailleurs, la station de Val Thorens, située également sur le territoire de la commune des Belleville, possède un projet d'extension de la retenue d'altitude "Lac 2".

Ces deux projets ont fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Ces trois projets auront pour effet la consommation d'espaces naturels. Ces zones sont cependant toutes situées au coeur des domaines skiables, sur ou à proximité de pistes de ski et de chemins d'exploitation.

Les trois projets ont également comme effet l'augmentation de la capacité totale de stockage des stations de 389 296 m³ (+ 215 796 m³ pour le lac 2 de Val Thorens, + 95 500 m³ pour les Echauds 2 et 78 000 m³ pour la retenue de la Masse).

Cette augmentation de la capacité de stockage à l'échelle de la commune permettra de nettement réduire les prélèvements d'eau en période défavorable (étiages et fortes fréquentations des stations).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir note complémentaire

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit l'agrandissement d'une retenue existante, située dans un contexte de domaine skiable équipé. Le projet a été adapté pour réduire au maximum ses impacts, en particulier la station de Lycopode des Alpes située dans l'emprise initiale des travaux a été évitée.

Le projet n'engendrera pas de consommations d'eau supplémentaires et réduira l'impact de la retenue actuelle sur la ressource en eau.

Par ailleurs, le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et d'un dossier CNPN, toutes les thématiques liées à l'environnement au sens large seront largement traitées dans ces dossiers.

Ainsi, dans ce contexte, il n'apparaît pas nécessaire de soumettre ce projet à une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



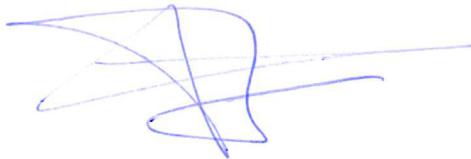
Fait à

Les Menuires

le,

6 Juin 2019

Signature



SEVABEL - Remontées Mécaniques
BP 2 - LES MENUIRES
73442 LES BELLEVILLE CEDEX
Tél. 04 79 00 62 75